

Guy Cossette

6 février 2024

Lors de la séance du 5 Février dernier, l'initiateur du projet ainsi que le donneur d'ouvrage (Hydro-Québec) nous ont mentionnés que le contrat était conclu et qu'il n'était pas possible d'en modifier les paramètres. Or, si les parties prenante à un contrat veulent en modifier les paramètres après sa signature, ils peuvent absolument le faire. Les amendments à des contrats publics sont souvent la norme et non l'exception. Suite à la rencontre d'hier, il m'apparaît clair que l'accessibilité sociale n'est pas au RDV puisque qu'un bande de protection de 3km n'est pas offerte aux résidents de St-Ferreol les Neige et aux visiteurs du Parc du Mont St-Anne. Est-ce que les parties prenantes au contrat sont ouvert à négocier un amendement au contrat et à modifier leur projet pour offrir cette bande de 3km et ainsi recevoir l'acceptabilité sociale?

Michelle Veilleux

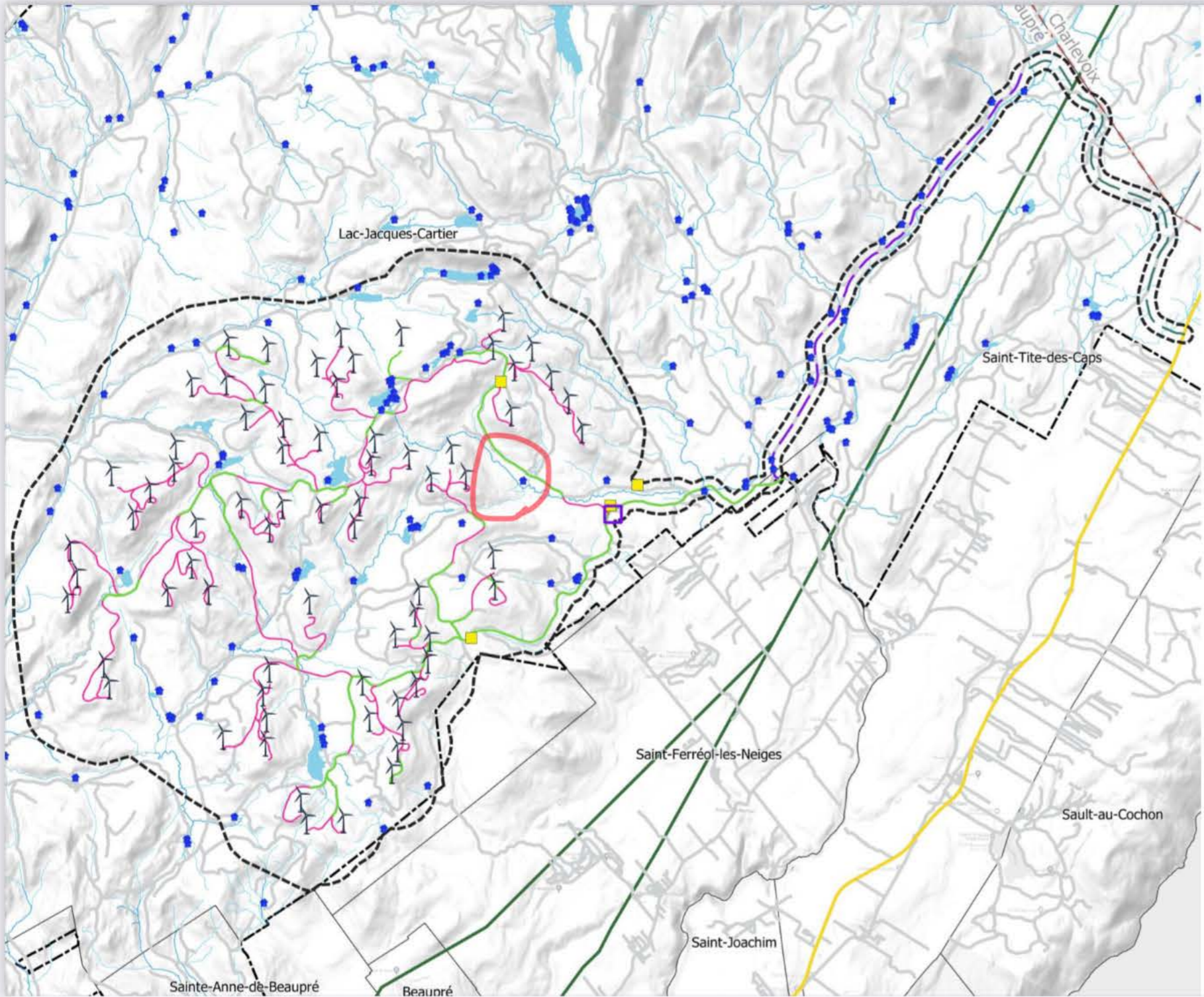
7 février 2024

Bonjour, Je suis propriétaire d'un chalet sur les terres du Séminaire. J'ai participé à la porte ouverte de Hydro le 11 juillet et aussi à la rencontre de Boralex du 2 novembre. Et aussi à la rencontre du BAPE le 22 novembre et j'ai écouté via le Web les 3 séances des 5-6 février. Le 11 juillet et le 2 novembre, j'ai posé beaucoup de questions pour au moins être informée de l'ampleur du projet. Il ne devrait pas y avoir d'éoliennes près de mon chalet mais le poste de raccordement et un nouveau pont seront construits sur le chemin menant à mon chalet. De plus, le poste de raccordement viendra éliminer une zone de chasse productive car on retrouve à cet endroit une aire de reproduction. Vous dites que l'original s'adapte mais s'il déménage sur le club voisin, mes espoirs de chasse diminuent. Je sais qu'on a peu de poids car mon chalet est une résidence secondaire mais comme je fréquente mon chalet assez régulièrement (65 jours en 2023 de mi-mai à début novembre), qualité de vie diminuée

Michelle Veilleux

7 février 2024

Rebonjour, Voici la position de mon chalet. Mmes Marjorie Alain et Pascale Fortin-Richard connaissent déjà le contexte de mon chalet. Aujourd'hui on voit sur la carte, les constructions à venir. Mais on ne connaît pas encore les infos relatives à la ligne de transport (Hydro) du poste de raccordement à la ligne électrique principale. Je perdrai encore plus de territoire de chasse.



Zone de projet

Zone d'étude

Infrastructures du projet

- Éoliennes
- Chemin existant
- Chemin à construire
- Chemin d'accès construit
- Chemin d'accès existant à mettre à niveau
- Poste de raccordement
- Aire de travail temporaire

Infrastructures existantes

- Route 138
- Réseau routier existant
- Ligne de transport d'électricité

Hydrographie

- Plan d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent

Autres éléments

- Chalet
- MRC
- Municipalité
- Seigneurie de Beauré



François Bernard

9 février 2024

Bonjour. Peut-être qu'il serait pertinent de rendre accessible le document d'où est extraite cette capture d'écran. Même s'il n'est pas récent il traite d'un enjeu complexe et il me semble utile pour approfondir la réflexion sur ce sujet sensible ? Merci !

Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement

Opposing wind farms in the name of landscape : beyond *NIMBY*, a way to discuss the future development of territories

Marie-José Fortin et Sophie Le Floch

Volume 13, numéro 2, 2010

Énergie et citoyenneté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001129ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001129ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fortin, M.-J. & Le Floch, S. (2010). Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement. *Globe*, 13(2), 27–50. <https://doi.org/10.7202/1001129ar>

Résumé de l'article

Ressources halieutiques, minières et forestières ont historiquement rythmé l'économie et le développement de plusieurs régions du Québec. Les conditions de leur exploitation évoluent cependant selon les contextes historiques, sociaux et géographiques. Dans cette perspective, des ressources émergent alors que d'autres disparaissent. Dès lors, un défi important est de faire cohabiter, dans un même territoire, les divers projets liés à ces ressources, traditionnelles aussi bien que récentes. La filière de l'énergie éolienne illustre bien ce défi. La mise en valeur de ce qui apparaît pour certains comme une « nouvelle » ressource énergétique provoque des tensions, souvent fortes, dans des communautés susceptibles d'accueillir des parcs de production. Après avoir décrit brièvement les stratégies gouvernementales adoptées au Québec pour mettre en place cette filière énergétique, cet article s'intéresse à un argument récurrent au sein des contestations, également exprimé dans d'autres pays industrialisés : celui du paysage. À partir de l'examen de mémoires déposés lors d'une commission tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), nous dégageons quatre principaux discours d'acteurs, fondés sur des conceptions différentes du paysage, et qui renvoient à différents enjeux touchant la mise en valeur de la ressource éolienne. Nous tentons ainsi de montrer que l'argument du paysage permet aux groupes de poser la question des choix d'occupation et d'aménagement du territoire, ainsi que des modèles de développement qui sont sous-jacents aux projets et aux politiques publiques. Cet examen révèle aussi que la gamme des positions ne dessine pas un affrontement binaire entre ce qui serait le clan des « pro » éoliens et celui des opposants, mais qu'elle repose plutôt sur des représentations différentes des territoires concernés. Une compréhension approfondie des rationalités et de leurs fondements pourrait, croyons-nous, éclairer les dynamiques sociales et les pratiques de gouvernance concernant cette filière énergétique et la ressource émergente du paysage.

François Bernard

13 février 2024

J'ignore la raison de l'absence de simulation visuelle à partir du Rang St-Nicolas situé au Nord -Est de la municipalité ? J'espère que les« nuisances » potentielles et les impacts sur le paysage y ont été soigneusement évalués . L'hypothétique reconfiguration devrait tenir compte du fait qu'habitent à cet endroit, le plus rapproché des éoliennes un bon nombre de citoyens. Les choix que fera ou ne fera pas l'initiateur du projet pourraient compromettre leur qualité de vie.

Optimisation finale 2024



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beaupré

Des Neiges

Sélection des 57 positions finales en fonction des paramètres suivants :

- Constructibilité
- Impact sur l'habitat de la grive de Bicknell
- Impact sur les milieux humides et hydriques
- Capacité de production
- Coûts de construction
- Impact sur le paysage du pourtour du Mont-Sainte-Anne

**Impacts (incluant le paysage)
sur la zone HABITÉE du rang
St-Nicolas, la plus rapprochée
des éoliennes.**



Jacques Brouillet

15 février 2024

s Des structures de 200 m transforment tout un environnement habité par des milliers d'habitants. Quant a la pollution sonore, aucune étude n'a été faite par une entreprise en génie acoustique éolienne. On s'est contenté d'envoyer un individu avec un sonometre. Il y a 4 sortes de sons selon le U.S. Department of Energy. J'ai moi-meme entendu un son 'tonal' (son nom technique) provenant des eoliennes a 10 Km.Lors de la période de questions (premiere reunion) un intervenant qui subit ces nuisances sonores d'éoliennes pourtant éloignées n'a pu obtenir d'explications ou réponses sensées. Les promoteurs ont clairement démontrés leur ignorance et surtout leur volonté a vouloir glisser le probleme sous le tapis. Que penser des animaux qui ont une ouie sensible et qui en dépendent pour leur survie.La cupidité ou la vie.

André Huot

16 février 2024

Par précaution, le BAPE doit rejeter le projet s'il n'a pas en mains toutes les informations confidentielles lui permettant de prendre une décision éclairée. Pour assurer son impartialité, le BAPE doit considérer que l'information qui lui est cachée influencerait ses recommandations en défaveur du projet. Il doit donc défavoriser le projet en conséquence tant qu'on lui cache cette information. Agir autrement révélerait une complicité envers le promoteur et ses partenaires au détriment de la population, ce qui le discréditerait.

Jean-Luc Bellemare pour GROUPE BELLEMARE

19 février 2024

Trois-Rivières, 2024-02-19 Madame ou monsieur Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Objet : Lettre d'appui au projet éolien de Des Neiges, secteur sud C'est à titre de porte-parole du Groupe Bellemare et de sa division de transport que je souhaite faire valoir notre opinion dans le projet visant à mettre en place un parc éolien à Des Neiges, secteur sud. À ce jour, nous avons effectué des centaines de transports au bénéfice de nos clients à plusieurs endroits en Amérique du Nord. Les projets auxquels nous avons participé ont permis de consolider les quelque 440 emplois dans toutes les divisions du groupe. Il va sans dire que nous comptons sur ce projet pour maintenir et créer des emplois de qualité au Québec. Depuis 2003, le groupe Bellemare supporte la filière éolienne si bien que nous pouvons affirmer que des centaines d'emplois ont été créés dans les régions de la province au fil du temps. Notre entreprise s'est développée depuis des décennies en mettant de l'avant des

Gilles Ethier

21 février 2024

Originaire de la ville de Québec, j'habite Saint-Ferréol depuis l'année 1965, date d'ouverture de la station Mont-Sainte-Anne. Ce décor enchanteur m'habite depuis mon enfance. Il me semble qu'un effort pourrait être fait pour éviter de saccager ces lieux à tout jamais. Il doit certainement exister un compromis pour reculer les 17 éoliennes situées trop proches de nos diverses activités de plein-air. De la même manière que ce projet évite de trop se rapprocher des limites du parc des Laurentides et de la rivière Jacques-Cartier, les mêmes précautions devraient être appliquées à proximité de la station de ski alpin et de ski de fond du Mont-Sainte-Anne. Je comprends qu'il soit très attirant pour les diverses municipalités de la Côte-de-Beaupré, non-directement impactées par la proximité de ces éoliennes, de bénéficier des retombées financières de ce projet. Mais, il faut tenir compte des effets à court et long terme de ce projet sur les élus et la population du village de Saint-Ferréol.

Paul Drouin

25 février 2024

Le 5 février 2024, le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges a déposé une résolution en faveur du Projet éolien Des Neiges – Secteur sud. Cette résolution, qui a des conséquences considérables pour nos citoyens, a été présentée de son plein gré, sans consultations publiques ni référendum. Je désapprouve de tout cœur cette utilisation abusive de nos processus démocratiques et demande que cette résolution soit retirée jusqu'à ce que ladite consultation confirme ou infirme l'essentiel de la résolution.

Geneviève Côté

26 février 2024

Bonjour, Je suis une résidente de St-Ferréol-les-Neiges et demeure dans le Rang St-Antoine. La vue sur les montagnes est de toute beauté. Le nouveau ``projet éoliens neiges-sud`` annonce un changement sur les montagnes ! De grosses éoliennes vont se présenter donnant une vision moins agréable et possiblement avec des répercussions auditives qui peuvent être nuisibles. La valeur des maisons risque de réduire significativement ! Geneviève Côté

Marcel Lachance

26 février 2024

Bonjour, Je demeure à St-Ferréol-les-Neiges, Rang St-Antoine, d'où je profite d'un panorama exceptionnel sur les montagnes. Ces dernières années, ce paysage s'est vu modifié par l'implantation des premiers projets éoliens. Les tours installées sont situées à une distance raisonnable, les impacts ont été limités. Le nouveau "Projet éolien neiges-sud" annonce un changement moins positif. La photo jointe présente une simulation du projet, effectuée de ma résidence par Boralex. L'impact visuel est saisissant : de gigantesques structures se dressent, disposées sans égard à la proximité de la zone résidentielle. L'image panoramique minimise leur présence ; en réalité, l'effet serait bien plus marqué. À cette courte distance, l'impact visuel est majeur et l'absence de nuisances potentielles n'est pas assurée. Cette situation n'est pas isolée et concerne divers lieux au sein de la municipalité. L'envergure excessive de ce projet risque de réduire significativement la valeur des propriétés.

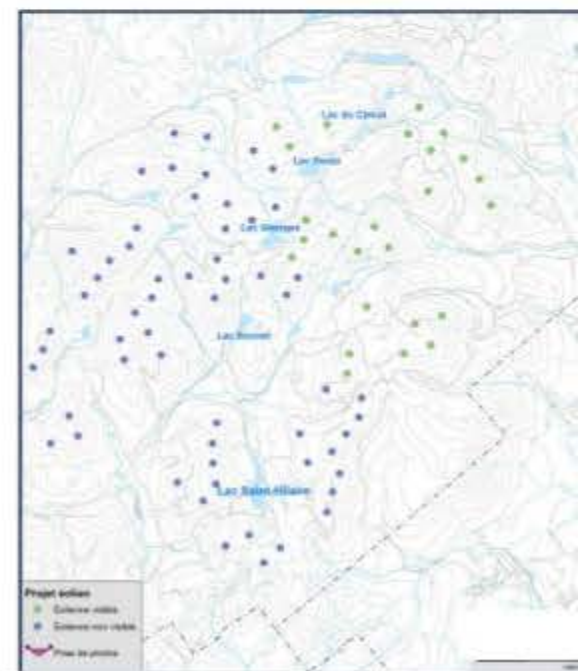
Point de vue : Rang Saint-Antoine (Saint-Ferréol-les-Neiges)



Panorama original



Localisation



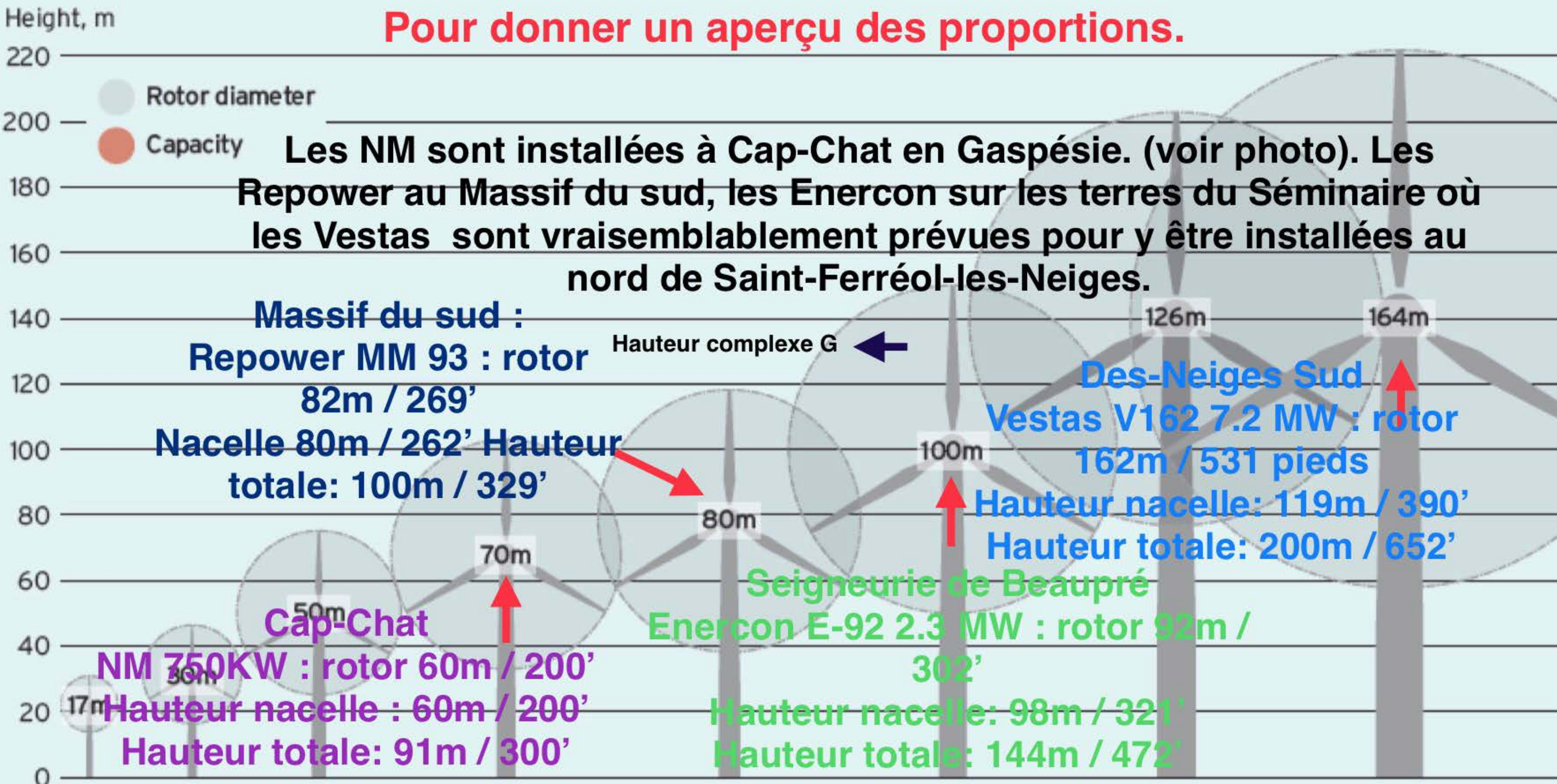
François Bernard

28 février 2024

Lors d'une séance du BAPE tenue récemment au Mont-Ste-Anne la porte parole de Boralex a voulu se faire rassurante. Elle a proposé que l'implantation d'éoliennes pouvait être compatible avec les activités d'une station de ski dans un parc à vocation récréotouristique. Le problème tient dans la comparaison faite avec la perception des éoliennes du Parc éolien du Massif du Sud situé non loin de la station de ski et du Parc du même nom. J'aimerais que soit démontré qu'il est crédible et pertinent de comparer de petites éoliennes avec les géantes pressenties pour le projet Des Neiges Sud.

Pour donner un aperçu des proportions.

Les NM sont installées à Cap-Chat en Gaspésie. (voir photo). Les Repower au Massif du sud, les Enercon sur les terres du Séminaire où les Vestas sont vraisemblablement prévues pour y être installées au nord de Saint-Ferréol-les-Neiges.



Massif du sud :

Repower MM 93 : rotor 82m / 269'

Nacelle 80m / 262' Hauteur totale: 100m / 329'

Cap-Chat

NM 750KW : rotor 60m / 200'
Hauteur nacelle : 60m / 200'
Hauteur totale: 91m / 300'

Hauteur complexe G

Seigneurie de Beaupré
Enercon E-92 2.3 MW : rotor 92m / 302'
Hauteur nacelle: 98m / 321'
Hauteur totale: 144m / 472'

Des-Neiges Sud
Vestas V162 7.2 MW : rotor 162m / 531 pieds
Hauteur nacelle: 119m / 390'
Hauteur totale: 200m / 652'

126m

164m

100m

80m

70m

50m

30m

17m

Céline Masse

28 février 2024

À la lumière de ce que je comprends du projet éolien Des Neiges, suite à toutes mes lectures et aux différents commentaires des citoyens recueillis sur la page Facebook des résidents de St-Ferréol-Les-Neiges, je souhaite ici proposer une simple solution qui je crois, pourrait grandement améliorer l'acceptabilité sociale du projet sans réduire l'apport énergétique total du projet (400MW). Puisque les études scientifiques démontrent que l'impact physiologique sur les résidents est négligeable, Puisque le Parc National du Mont-Ste-Anne génère à lui seul un achalandage de plus de 500,000 jours-visites par année, Je crois qu'il est absolument nécessaire de relocaliser les éoliennes ayant le plus grand impact visuel sur les sites inutilisés du projet, soit 12 éoliennes transférées sur les 12 sites restants (69 sites totaux - 57 éoliennes = 12 sites restants).

Pierre Beaudoin

28 février 2024

Je comprends que le projet éolien qui nous préoccupe aidera à sa juste mesure aux besoins grandissants en électricité de notre province, mais que considérant : 1, que l'envergure du projet (400 MW) a été contractuellement encadrée avant que des consultations sérieuses sur les impacts visuels, sonores, du positionnement des éoliennes aient été conduites 2, qu'une pétition, qui a reçu un nombre significatif d'appuis, recommande la mise en place d'une zone d'exclusion de 3 KM 3, qu'il n'est pas clair que les coûts de démantèlement ont été valorisés dans l'analyse financière du projet Je recommande donc: 1, la mise en place de la zone d'exclusion de 3km 2, la révision du projet en tenant compte de cette zone d'exclusion et de la considération de tous les coûts du projet 3, que si les initiateurs y trouvent encore des intérêts que le projet se réalise en révisant le plan d'installation des éoliennes quitte à diminuer l'envergure du projet (moins de 400MW).

Luc Breton

29 février 2024

Vue de la rue de la reine sur le déboisement fait pour implanter des éoliennes. Lors des audiences du 6 février, Boralex a fait des simulations vidéo pour montrer que les éoliennes ne seraient pas visibles des pistes de ski de fond avec les arbres sauf une mais il n'y a eu aucune simulation vidéo de ce qui serait vu des maisons situées au village. Nous aurons la vue sur les éoliennes à tous les jours avec des lumières clignotantes la nuit, sans qu'aucun arbre n'obstrue la vue. Je ne connais pas les impacts sur l'effet pulsatif des éoliennes mais je m'inquiète car il n'y a aucune éolienne de cette taille au Québec et il n'y a aucun montant prévu pour des dédommagements. Il y a 10 emplacements d'éoliennes de plus que le nombre d'éoliennes prévues. Est-ce possible d'éliminer en priorité ces emplacements visibles des maisons (même si elles sont les plus proches du raccordement) pour avoir moins d'impact sur les citoyens et la beauté du paysage qui fait la renommée de notre village.



Thomas Laroche

29 février 2024

Je veux seulement donner mon appui au projet. L'énergie éolienne est beaucoup moins destructrice que l'hydroélectricité et les autres.

Claude Racine

29 février 2024

Je ne crois pas qu' on puisse modifier la décision d'installer d'autres éoliennes sur les terres du Séminaire. Par contre, peut-on demander aux divers intervenants (Séminaire, Boralex, municipalité, MRC et divers paliers du Gouvernement) de se conduire en personnes ou groupes responsables. Déjà les coupes à blanc en vue de recevoir le projet, l'épêtatement du sommet des montagnes produisent une forte érosion des berges des rivières Mont St-Étienne et Desroches. Oui, il y a les changements climatiques, mais ce projet aggrave largement les dégâts causés par l'érosion. Donc je demande aux divers paliers impliqués de s'agager à réparer à leur frais ces dégâts causés par l'érosion des berges. Pour moi, c'est ça ÊTRE RESPONSABLE. Claude Racine

louis Desjardins

29 février 2024

je suis en faveur du projet. le Québec a besoin d'énergie verte. je suis un amateur de plein air alpin et fond. Lors de la pratique de mes sports j'utilise des remontées qui peuvent être bruyante et qui sont très visible. En ski de fond de nombreuses lignes électriques croisent les pistes . Je préfère que ma région participe à l'utilisation d'éolienne pour le futur. cela ne m'empêchera pas de profiter du plein-air et de la nature et d'être fier de ma région.

Chantal Fiset

29 février 2024

Le Parc du Mont Ste-Anne est le pain et le beurre, le cœur et l'âme de toute une région du Québec. On y vient et on y demeure par milliers par amour pour la beauté de ses paysages et la quiétude de la nature qui l'entoure. Ce milieu unique, internationalement connu et visité, est un joyau de notre patrimoine local. Comme tel, il devrait être traité avec autant de déférence que le Parc Montmorency et le Parc de la Jacques Cartier dans ce projet éolien, et devrait avoir également une zone tampon de 3 km qui le protège, ainsi que ses habitants et visiteurs, des effets imprévisibles de ces nouvelles éoliennes qui sont beaucoup plus hautes et beaucoup plus fortes que celles qui font l'objet des études que l'on nous a présentées comme prétendant être une référence à ce projet.

France Giguère

29 février 2024

À quoi bon? À quoi bon faire entendre ma voix, quand les jeux sont faits. Notre gouvernement est pressé de décarboniser le Québec, intention louable, qui entraîne un manque criant d'énergie. L'empressement du gouvernement à dérouler le tapis aux entreprises vertes m'inquiète. Il semble y avoir une contradiction. Hydro-Québec attire des entreprises avec une électricité à bas prix, ce qui entraînera encore plus de dépenses énergétiques et d'exploitation de ressources pour décarboniser? La nature parle depuis des années, et notre solution est de l'exploiter davantage, mais de façon verte? Je m'inquiète de l'avenir. Malgré les mesures compensatoires pour les dommages sur la nature prévues par le projet éolien, rien n'est indiqué sur le recyclage des pales, l'enlèvement des voies d'accès, le reboisement, etc. Nous sacrifions trop rapidement la nature, notre plus grande richesse, sans revoir nos modes de vie, comme la consommation d'énergie, nos objectifs de croissance. Mais, à quoi bon?